

Le vendredi 3 février 2017 à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 26 janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15 ML MARLIOT, MD CACHEUX, G LECOCQ, S FAUQUEUX, S FIEVET, S HOTTON, CH DELOBELLE, M FERCOQ, F BRICOUT, G BAVAY, E PISKULA, JL ABRAHAM, A HEGO, TH WALEMME, JM TORDOIT.

MD CACHEUX, est nommée secrétaire de séance.

REPAS DES AINES

Mr le Maire présente à l'assemblée le devis proposé par le traiteur local Dave BUIRETTE. Celui-ci propose un prix de 17€13 pour les repas qui seront portés à domicile et la somme de 31€00 pour les repas pris en salle..

A l'unanimité, les conseillers municipaux décident de reconduire le repas des aînés et donnent pouvoir à Mr le Maire pour passer commande auprès de Mr BUIRETTE.

LOCATION SALLE DES FÊTES

Mr le Maire propose de fixer le prix de la location de la salle des fêtes à 550€00 pour les personnes extérieures à la commune.

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent cette tarification.

Les locations réservées avant cette décision bénéficieront de l'ancien tarif à savoir 450€00

ACHAT D'UNE PLATINE CD

La platine CD de la sonorisation communale étant hors service, Mr le Maire présente, pour la remplacer, un devis de la société ANGEL Music qui propose une platine CD de marque « Numark » avec port MP103 USB pour un prix de 229€ttc.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Mr le Maire à passer commande de cette platine CD.

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION « DECI »

La commune ayant confiée la gestion de la « Défense Extérieure Contre l'Incendie » au SIDENSIAN, la contribution de la commune s'élève pour l'année 2017 à la somme de 5440€00. Elle a le choix pour la payer entre la fiscalisation de cette contribution syndicale (pris directement sur la feuilles d'imposition locales) ou un paiement par le budget communal.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal refusent la fiscalisation de la cotisation syndicale pour l'année 2017 et optent pour le paiement par le budget communal

FORMATION BAFA

Dans le cadre des contrats en emploi aidé (CAE, CUI, Contrat d'Avenir) dont bénéficie la commune, des formations doivent être proposées aux personnes employées. Madame Dominique BRUSS souhaiterait pouvoir passer le Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur, diplôme qui lui permettrait de pouvoir encadrer de jeunes enfants aussi bien à l'école qu'en accueil péri-scolaire qu'au CLSH

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour la prise en charge par la commune de cette formation.

DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL MME LABADIE

Madame Catherine LABADIE est employée en tant qu'Adjoint technique à la commune depuis novembre 1996 avec un horaire hebdomadaire de 25h00. Compte tenu des charges de travail à accomplir, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de passer cet horaire hebdomadaire à 28h00 ;

A l'unanimité, les conseillers municipaux donnent leur accord.

DEMENAGEMENT DE LA PERI SCOLAIRE DU HAUT

Soucieux d'apporter un espace plus fonctionnel à l'accueil péri-scolaire du haut, Mr le Maire propose aux membres du conseil d'aménager la bas du logement situé au 27 rue Pasteur en lieu et place du 29 de la même rue. Les employés communaux ont déjà œuvrés dans leur domaine de compétence mais il convient de procéder aux travaux relatifs à la mise en place de la cantine.(aménagement des arrivées d'eau, écoulement des eaux usées, chauffe-eau .). L'entreprise FAREZ de Clary a été contactée pour fournir un devis en ce sens. Celui-ci s'élève à la somme de : 2.472€00 ht

A l'unanimité, les conseillers municipaux donnent leur accord.

COMMISSION DE SECURITE SALLE DES FÊTES ;

Les deux blocs d'éclairage de sécurité, nécessaire pour maintenir un éclairage dans la salle en cas de coupure générale afin d'éviter un mouvement de panique, ne fonctionne plus. Il convient donc de les remplacer avec ce que cela incombe comme frais complémentaires (échafaudage) compte tenu de la hauteur du bâtiment.

Le devis présenté par l'entreprise SJF de Cambrai d'un montant de 838€76ht est accepté à l'unanimité.

SORTIE SCOLAIRE

Dans le but de pouvoir permettre aux enfants de l'école d'assister à un concert de musique à Cambrai, les conseillers municipaux, à l'unanimité décident de prendre en charge une partie du déplacement en autorisant Mr le Maire à financer le coût d'un autocar soit la somme de 120€00

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord

CREATION DE LA SIXIEME SALLE DE CLASSE

Pour la création de celle-ci, Mr le Maire fait un bref rappel des éléments positifs (subventions diverses, équilibre des sites...) et aussi des points négatifs (baisse des naissances) Il rappelle également qu'en fonction de ces éléments le coût de la construction a été revu à la baisse, en intégrant le recours à un module pré-construit passant ainsi d'une estimation de 210.000€ht à 150.000€ht.

A l'unanimité les membres du conseil municipal optent pour cette création.

INFORMATIONS DIVERSES

L'appel d'offre pour les travaux de voirie de la rue du Gal Leclerc paraîtront dans le journal le jeudi 9 février. La clôture des offres est fixée au 3 mars

Une opération « Plaine Propre » est programmée les 18 et 19 mars par le conseil Régional du Nord et les sociétés départementales de chasse et de pêche. Mr le Maire a souscrit à celle-ci pour le compte de la commune et attend de plus amples renseignements.

QUESTIONS DIVERSES

La nouvelle demande de permis de construire de la société Energie Team pour les 7 éoliennes a de nouveau été refusée par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2016.(courrier du 19 janvier affiché dès sa réception) Mr DELOBELLE fait remarquer que ce dossier poursuit son chemin malgré la délibération de la commune en date du 27 Juin 2016 Mr le Maire propose d'envoyer un courrier à la préfecture afin de connaître la valeur administrative et la portée de celle-ci.

Le Point Chaud étant a cédé et la gérante de l'épicerie faisant valoir ses droits à la retraite, question est posée sur le devenir de ces deux commerces et du bâtiment communal qui les abrite. Mr le Maire indique que la cession de ses commerces est du ressort des deux gérants et que l'un comme l'autre ont des contacts en vue d'une reprise aussi bien individuelle que groupée.

La séance est levée à 22h00